

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°7

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

OBJET :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation du bilan de l'activité  
de la commission consultative des  
services publics locaux – Année  
2024

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la  
présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,  
Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, Mme  
CHARBONNIER (à partir de 20h35), M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA,  
M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (jusqu'à 20h30),  
Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. DAUX  
M. DALOYAU ..... Procuration à M. ARNOULT  
M. GALLIMIDI ..... Procuration à M. GUIRAUDET  
M. CUSMANO..... Procuration à Mme SOUMAT  
Mme ANGELO ..... Procuration à Mme DUHALDE  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
M. GELLER..... Procuration à M. SAURAY  
M. TAYBI ..... Procuration à Mme BERRA  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
M. AVEAUX ..... Procuration à M. WISS  
M. LAYAIDA ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme PHILIPPON  
M. ESKENAZI..... Procuration à M. ZUILI (à partir de  
20h30)  
M. BOUTRON ..... Procuration à Mme CHENET

**Absent :**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Christian WISS

Transmise en S/Préfecture de  
Sarcelles

le : - 1 JUIL. 2025

Publiée le : - 2 JUIL. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : - 2 JUIL. 2025

Pour le Maire et par délégation

Le D.G.A.S.

Anne-Marie SORRET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans  
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux  
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

## **D E L I B E R A T I O N N ° 7**

**OBJET : PRESENTATION DU BILAN DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNÉE 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1413-1,

Vu la délibération n°2 du 21 novembre 2005 portant création de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération n°8 du 1er octobre 2020 portant désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux et adoption du règlement intérieur de la commission, modifiée par la délibération n°4 du 9 juin 2023, ainsi que la délibération n°2 du 14 septembre 2023 portant désignation des membres suppléants de la CCSPL,

Vu la délibération n°5 du 5 décembre 2024 relative au rapport sur l'eau au titre de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 3 du 5 décembre 2024 relative à la présentation des rapports annuels des concessionnaires de service public pour l'exercice 2023,

Considérant que la société CINELAB n'a pas transmis son rapport annuel pour l'exercice 2023,

Considérant que, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le président de la commission consultative des services publics locaux doit présenter, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Vu l'avis favorable de la Commission d'administration générale du 10 juin 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de Monsieur BRIANCHON,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation du bilan des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2024 tels que décrits ci-dessous :

**Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics locaux  
au cours de l'année 2024 :**

Au cours de l'année 2024, la CCSPL s'est réunie le 6 novembre 2024 afin d'examiner les rapports des délégataires pour l'année 2023.

A cette occasion, la CCSPL a eu connaissance :

- du rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2023.
- du rapport de la chambre funéraire pour l'année 2023.
- du rapport de la délégation des marchés communaux pour l'année 2023.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Christian WISS**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency



Handwritten scribbles and marks, possibly a signature or initials.